



Consultation du public (CdP) relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société Sablières HELMBACHER pour le renouvellement et l'extension de la gravière située sur le territoire des communes de Valff et Niedernai.

Compte-rendu de la réunion publique du 30.10.2025

Sommaire

- 1- Ouverture de la réunion
- 2- Présentation du projet par la Société Sablières Helmbacher
- 3- Point des avis des autorités consultées
- 4- Point de la participation du public
- 5- Appel à contributions ou questions orales
- 6- Conclusions

1- Ouverture de la réunion

Le commissaire enquêteur accueille les personnes et ouvre la réunion à 18h comme prévu.

Une feuille d'émargement circule et 11 personnes y déposent leur nom. 3 personnes représentent le maître d'ouvrage et porteur du projet, ainsi que 2 autres représentent le bureau d'études (ENCEM) réalisateur du dossier de la consultation. 1 personne est présente au nom de l'entreprise distributrice d'électricité (ES Réseaux) pour la partie pylônes à remplacer.

Mme le maire de Niedernai et M. le maire de Valff, accompagné d'une adjointe, sont présents.

La réunion publique de clôture est bien organisée dans les 2 semaines qui précèdent la fin de la consultation. A 4 jours de la clôture, cela permet de recueillir et d'exploiter les derniers avis d'autorités consultées, ainsi que des contributions du public, avec rédaction le cas échéant de réponses du porteur de projet.

Pas d'intervention de la part des personnes présentes.

2- Présentation du projet par la Société Sablières Helmbacher

MM. Helmbacher (directeur général) et M. Simon (directeur technique) présentent le projet de demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension de la gravière située sur les communes de Valff et Niedernai sur la base du document ppt projeté lors de la réunion du 18.08.2025.

L'aspect économique est rappelé : la nécessité de renouveler l'autorisation et d'étendre l'exploitation, la zone d'utilisation des granulats produits, la référence au schéma régional des carrières. A noter le temps long entre les 1ères études pour une extension, la réalisation du dossier de projet et le lancement de la CdP.

Les relations avec l'entourage socio-économique : les municipalités concernées, l'association de pêche, Electricité de Strasbourg pour le remplacement de 2 pylônes de la ligne 63 kV, le public environnant.

Mais la partie la plus importante est celle qui touche aux mesures environnementales. Le ppt projeté démontre la prise en compte des remarques et conseils émis par différents services de l'Etat (saisis par le préfet ou services experts), ainsi que par des contributeurs tiers.

Le document pdf joint en annexe apporte toutes les précisions utiles pour que le public apprécie maintenant les différences avec les descriptions au départ de la consultation (améliorations, ajustements), notamment sur le plan du site réhabilité.

3- Point des avis des autorités consultées

Voir tableau en annexe.

L'avis du CNPN (Conseil national de la protection de la nature – relatif à la demande de dérogation concernant les espèces protégées) sera vraisemblablement disponible au-delà de la date de fin de la CdP. Le porteur de projet formulera alors une réponse particulière.

4- Point de la participation du public

Le public étant valablement informé, les conditions de recueil des observations étant accessibles, il est dénombré :

- plus de 3500 visites du site dédié à la dématérialisation,
- plus de 2100 téléchargements d'au moins 1 document,
- le dépôt de 2 contributions par des personnes,
- 1 contribution de la part de l'association Alsace Nature,
- la mise en ligne du compte-rendu établi par l'association BUFO d'une réunion de travail entre les Sablières Helmbacher et Bufo.

5- Appel à contributions ou questions orales

A l'invitation du commissaire enquêteur, aucune personne du public ne pose de question.

Les maires de Valff et Niedernai, au nom des 2 communes, confirment leur soutien au projet.

6- Conclusions

Le commissaire enquêteur signale les prochaines échéances :

- rédaction et versement du compte-rendu sur le site de Préambules,
- clôture des registres papier,
- rédaction et remise du PV de synthèse,
- mémoire en réponse du porteur de projet,
- rédaction du rapport final, avec conclusions motivées,
- disponibilité de ce rapport (avec le dossier de projet) pendant 1 an.

Le 31.10.2025

Vu Yvan RENCKLY - Commissaire enquêteur